

Communiqué de presse

Paris, le 28 juillet 2011

Ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire **RFF et Eiffage signent pour l'un des plus grands chantiers ferroviaires**

Le contrat de partenariat public-privé pour la future ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire (LGV BPL) entre Le Mans et Rennes a été signé aujourd'hui entre Réseau Ferré de France (RFF), représenté par son Président-directeur général, Hubert du Mesnil et la société Eiffage Rail Express, représentée par Pierre Berger, Directeur général d'Eiffage, suite à un appel d'offres lancé en décembre 2008 par RFF.

- **Un investissement de plus de 3,3 milliards d'euros courants, près de 3 milliards au titre du contrat de partenariat**
- **Un contrat d'une durée de 25 ans, conclu entre RFF et Eiffage Rail Express (ERE) société du groupe Eiffage**
- **Un projet s'appuyant sur la desserte des territoires traversés, et innovant avec de nouvelles fonctionnalités permettant le développement de services régionaux grande vitesse**
- **Un projet responsable par son intégration dans son environnement humain et naturel**
- **Un enjeu économique majeur pour l'Ouest de la France à travers l'amélioration de l'accessibilité et la création d'emplois**
- **Un projet soutenu et mené de concert entre tous les acteurs publics (Etat, collectivités locales, RFF)**
- **Un projet bénéficiant de l'intervention de la Banque européenne d'investissement et des fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts.**

La ligne nouvelle à grande vitesse entre Le Mans et Rennes

Longue de 182 km, la future ligne à grande vitesse prolongera l'actuelle ligne à grande vitesse entre Paris et Le Mans, longue de 180 km et mise en service en 1989.

Cette future ligne ferroviaire représente un investissement total de plus de 3,3 milliards d'euros courants, et constitue le premier contrat de partenariat public-privé (PPP) signé pour la réalisation d'une ligne à grande vitesse.

La ligne, au terme des cinq années nécessaires à sa conception finale et à sa construction, permettra d'améliorer de manière significative l'accessibilité du Grand Ouest en rapprochant de 37 minutes toutes les villes bretonnes à partir de Rennes, et de 8 minutes les villes d'Angers, Nantes et au-delà. Paris sera alors à moins d'1h30 de Rennes.

Le projet de LGV Bretagne – Pays de la Loire s'inscrit dans un schéma global d'aménagement du territoire prévoyant le lancement de 2 000 km de lignes nouvelles à grande vitesse d'ici 2020, issu des décisions du Grenelle de l'Environnement. Elle constituera un nouveau maillon ferroviaire qui s'insérera dans la construction du réseau européen et améliorera ainsi l'accessibilité des territoires.

Quelques chiffres

- 214 km de ligne nouvelle : 182 km de ligne à grande vitesse + 32 km de raccordements vers les lignes existantes ;
- 2 régions, 3 départements et 57 communes concernés par le tracé ;
- Environ 200 ouvrages d'art dont une dizaine de viaducs ;

Calendrier

- Etudes/concertations/procédures : mai 2011 – juillet 2012
- Travaux préparatoires : juillet 2012
- Grands travaux de terrassements : décembre 2012
- Fin de travaux : automne 2016

Un **concept novateur** de service régional à grande vitesse a été intégré au contrat de partenariat passé avec Eiffage Rail Express. La « Virgule de Sablé-sur-Sarthe », voie de 3,6 km reliée à deux sections de la ligne nouvelle à grande vitesse, permettra à terme de réaliser des liaisons directes entre Rennes / Laval / Sablé / Angers / Nantes par des services régionaux empruntant la LGV sur une partie de son linéaire. D'un coût de 36,3 millions d'euros, elle sera financée par les collectivités locales, l'Etat et RFF et réalisée par Eiffage dans le cadre des travaux de la LGV BPL.

Un plan de financement respecté

Le partenaire privé, Eiffage Rail Express (ERE), a la charge de financer, concevoir, construire et maintenir la ligne pour une durée de vingt-cinq ans. Il va percevoir en contrepartie des contributions publiques de la part des collectivités et de RFF pendant la phase de construction. Puis pendant l'exploitation, il percevra des loyers correspondant d'une part, à la participation de l'Etat à l'investissement et d'autre part, à la maintenance et au renouvellement pris en charge par RFF.

En phase de construction, pas moins de 12 banques commerciales apportent près d'un milliard d'euros à Eiffage Rail Express pour financer le projet.

A la mise en service, et pendant près de 20 ans, les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts (CDC) apporte un financement de plus de 250 M€. La Banque européenne d'investissement (BEI) apporte un financement global de 552,5 millions d'euros qui sera mis à disposition à la fin de la période de construction de la LGV, Depuis janvier 2011, ce sont plus de 1,9 milliards d'euros que la BEI a consacré au transport en France via des Partenariats Publics Privés (PPP).

Le 13 juillet dernier, l'Etat, les collectivités territoriales et RFF ont signé ensemble la convention de financement pour l'ensemble du projet à Rennes, avec la répartition suivante :

- part de RFF : près de 43 %, soit environ 1,4 milliard d'euros courants ;
- parts égales de l'Etat, à travers l'AFITF, et des collectivités territoriales : environ 28,5 % chacun, soit 1,9 milliard d'euros au total ;

Le projet ayant bénéficié en phase études de contributions de l'Union Européenne pour 11 millions d'euros.

D'importantes retombées en phase chantier

D'importantes retombées économiques et sociales directes et indirectes sont attendues du chantier, Eiffage Rail Express s'engageant à sous-traiter le tiers des travaux à des entreprises n'appartenant pas au groupe Eiffage, de préférence localement. 10 000 emplois seront créés pendant la durée du chantier et 8% des heures consacrées aux travaux d'infrastructures seront réservées à l'insertion.

La volonté partagée de réaliser un aménagement exemplaire

Dans la continuité des engagements pris et des politiques d'accompagnement progressivement déclinées par les acteurs publics, le groupe Eiffage souhaite mettre en œuvre un aménagement exemplaire pour son insertion dans les territoires et leurs différentes composantes (milieux naturels, agriculture, habitat).

Il prévoit la mise en œuvre d'une stratégie « développement durable » approfondie avec des actions fortes (en matière de préservation de la biodiversité, avec recherche d'une transparence hydraulique et écologique aussi complète que possible) et innovantes (maîtrise de l'empreinte carbone soutenue par un fonds d'arbitrage doté d'un budget de 6.4 M €).

Pour Hubert du Mesnil, Président – directeur général de RFF : *« Avec la signature de ce contrat, Réseau Ferré de France montre une nouvelle fois sa capacité à mobiliser des partenaires publics et privés pour de grands projets de transport collectif. Les grandes étapes permettant de parvenir au lancement de la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire ont été respectées tout au long de la procédure de mise en concurrence, et je salue l'engagement du groupe Eiffage pour mener à bien ce beau projet. »*

Pierre Berger, Directeur général d'Eiffage : *« Nous sommes fiers de participer à nouveau à une grande opération d'aménagement du territoire. Elle constitue le plus important chantier jamais réalisé par Eiffage. Je remercie Réseau Ferré de France pour sa confiance et lui confirme l'engagement total du Groupe et la mobilisation de nos équipes pour réaliser ce grand projet de la LGV Bretagne –Pays de la Loire. »*

Contacts presse :

Réseau Ferré de France

Manon Hérail

+33 (0) 1 53 94 31 38

+33 (0) 6 42 07 99 53

manon.herail@rff.fr

Eiffage

Sandra Weigand

+33 (0) 1 41 32 81 90

+33 (0) 6 10 34 74 03

sandra.weigand@eiffage.com